

FICHE REX N°

ACCIDENT

INCIDENT

PRESQUE-ACCIDENT

BILAN DE L'ÉVÈNEMENT

		€
<input type="checkbox"/> Soins	<input type="checkbox"/> Dégâts superficiels mais localisés	<input type="checkbox"/> < 10K€
<input type="checkbox"/> ASA ou faible Exposition	<input type="checkbox"/> Dégâts superficiels et étendus	<input type="checkbox"/> 10-50K€
<input type="checkbox"/> AAA ou forte exposition	<input type="checkbox"/> Dégâts importants mais localisés	<input type="checkbox"/> 50-100K€
<input type="checkbox"/> Décès	<input type="checkbox"/> Dégâts importants et étendus	<input type="checkbox"/> > 100K€

L'évènement ?

Presque-accident – contact avec câble électrique sous tension

Titre du REX

Quand ?

2012, Mars
ANNEE, MOIS

Où ?

74 - Annemasse
France : Dépt – Etranger : Pays

Quelle tâche ?

Diagnostic sols, sondages à la pelle mécanique

Forage, excavations, manipulation de produits, etc.

Les faits ?

Un technicien est intervenu sur un site à Annemasse (74), pour effectuer des fouilles à la pelle mécanique en vue d'un diagnostic sols. Le technicien se déplace à l'endroit prévu d'un sondage. La zone est recouverte de débris appartenant à des structures démantelées, dont celle d'un poste électrique. Les câbles électriques sont apparents mais la société adhérente a eu une confirmation orale du client comme quoi les câbles électriques étaient « hors tension ». Les débris empêchant l'accès à la zone prévue de la fouille, le technicien demande au chauffeur de la pelle de nettoyer à l'aide de son godet. Le contact du godet de la pelle avec un câble sous tension produit un arc électrique.

Description factuelle du contexte de survenue de l'évènement / Analyse des causes (Eléments personnels, Formation / Connaissances, Organisation / Management, Sous-traitants, Conception / Modification, Maintenance, Achats / Réception, Outils / Equipements, Management de la sécurité, Communication), points critiques

Quelles images?

Pas d'images

Joindre un schéma, des images...

Conséquences immédiates ?

Aucune conséquence, ni humaine, ni matérielle

Humaines, Organisationnelles, Techniques

Conséquences potentielles ?

Humaine : danger de mort par contact avec un câble sous tension pour le technicien et le conducteur de l'engin
Matériel : détérioration de l'engin

Humaines, Organisationnelles, Techniques

Comment l'évènement a été géré?

Le technicien a arrêté immédiatement le chantier et a contacté le chef de projet, puis le client. Le site a été sécurisé par l'intervention d'une société spécialisée, à la demande du client, qui a mis en place des barrières de sécurité avec panneaux de signalisation de zone dangereuse et de danger de mort. Les câbles ont été mis hors tension.

Expliciter quelles ont été les réactions des différents acteurs présents pour gérer la crise, premières décisions et mesures prises...

Quelles améliorations?

	<p><i>Humaines</i></p> <p>Rappeler aux superviseurs de chantiers, en amont et via les fiches d'intervention et de préparation de mission qu'ils ont les pouvoirs associés à leurs responsabilités sur le chantier. Par exemple, le simple constat visuel d'une zone encombrée et « douteuse » lui permet de remettre en cause l'implantation d'un point de sondage.</p>
	<p><i>Organisationnelles</i></p> <p>Pour toute fermeture d'un site après cessation de toutes les activités, faire vérifier la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit la suppression totale du réseau électrique, par enlèvement des câbles et traçabilité par dossier de recollement. - Soit par mise hors tension du réseau électrique avec consignation et remise des clés au propriétaire, par un bureau de contrôle agréé. <p>Aucune intervention ne doit être réalisée sans réception de l'intégralité de réponses probantes concernant les réseaux (gaz, eau, électricité...)</p> <p>Dans le cas où des réseaux sur site privé (non recensés via DICT) sont susceptibles d'être présents (site ayant déjà fait l'objet d'une exploitation), demander les preuves formelles (écrites bien sûr) au propriétaire de désactivation des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit un Dossier de recollement des travaux d'élimination du réseau, présentant avec précision les zones traitées, le réseau câblé et les équipements retirés (transformateurs, postes TGBT, etc...) - Soit Attestation(s) (ou Procès-Verbal) de mise hors tension et de consignation électrique, par un bureau de contrôle agréé. Attention, l'attestation doit explicitement concerner le transformateur en question ou la zone du site concernée. La consignation est le seul moyen de s'assurer que personne ne viendra remettre sous tension pendant le chantier, la clé est gardée par le superviseur de chantier (celui qui en est responsable) et remise au propriétaire en fin de chantier. <p>Sans preuve formelle et en cas d'impossibilité de déplacer le point de fouille, en cas constat de réseaux apparents (lors d'une pré-visite ou le jour J du chantier), le superviseur de chantier doit exiger du client l'intervention d'un bureau de contrôle agréé afin d'effectuer des tests de tension. Ce dernier lui délivrera une attestation (ou PV) faisant mention de l'état des réseaux.</p> <p>En cas d'absence totale d'informations, en cas de doute, NE PAS INTERVENIR et consulter le coordinateur et/ou responsable sécurité de la société adhérente.</p>
	<p><i>Techniques</i></p>

Description synthétique des améliorations retenues, actions mises en place